

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY (TARN)



Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le compte administratif est établi pour chacun des budgets de la collectivité (budget communal et budget annexe lotissement) et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2020 a été voté à l'unanimité, hors présence du Maire, par le conseil municipal réuni le 9 avril 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissements structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par la réalisation d'opération d'équipement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 ont représenté 281 467.01 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités d'élu, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les charges de personnel ont représenté 9.83 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune et 10.16 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses de fonctionnement 2020 ont représenté 198 403.23 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (taxe foncière, d'habitation et CFE) : 88 901 € encaissés en 2020
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (les locations de salle, loyers des deux appartements communaux ainsi qu'un fermage ont représenté 15 451.61 € en 2020).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	56 341.35 €	Excédent brut reporté	567 368.36 €
Dépenses de personnel	19 501.88 €	Recettes des services	14 405.98 €
Autres dépenses de gestion courante	96 926.19 €	Impôts et taxes	121 564.31 €
Dépenses financières	1 417.81 €	Dotations et participations	122 264.93 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	15 892.36 €
Atténuation de produits	17 699 €	Recettes exceptionnelles	7 338.93 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	191 886.23 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 517 €	Total recettes réelles	281 467.01 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	198 403.23 €	Total général	281 467.01 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*

. **Taxe d'habitation : 10.28%**

. **Taxe foncière sur le bâti : 6.67 %**

. **Taxe foncière sur le non bâti : 58.60%**

- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.21%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 90 058 € en 2020.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 122 264.93 € en 2020.

III. La section d'investissement

a) Généralités

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	10 304.75 €	FCTVA/ Taxe aménagement	14 225.73 €
Travaux (crédits nouveaux et reportés)	137 159.12 €	Mise en réserve	0 €
Autres travaux	0 €	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Subventions	6 645.36 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Emprunt	0 €
Total général	147 463.87 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	6 517 €
		Solde d'investissement reporté	17 316.83 €
		Virement de la section de fonctionnement	0 €
		Total général	27 388.09 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 étaient les suivants :

- Adressage de la commune (étude, achat de panneaux et numéros de maison)
- Travaux divers
- Ecole, portails et ancienne mairie : remplacement des vitrages, peinture
- Extension du réseau d'assainissement collectif
- Retraçage du sol du gymnase
- Isolation phonique et thermique du gymnase

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 1 677 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 1 676.74 €
- Autres : 3 291.62 € (amendes de police pour l'adressage)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Fonctionnement :

Dépenses	198 403.23 €
Recettes	281 467.01 €
Excédent	83 063.78 €
Report 2019	567 368.36 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Part aff. à l'invest. 2020 0 €
Résultat de clôture 650 432.14 €

b) Investissement :

Dépenses	147 463.87 €
Recettes	27 388.09 €
Déficit	- 120 075.78 €
Report 2019	17 316.83 €
Résultat de clôture	-102 758.95 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 428.32€

Produit des impositions directes/population : 195.78 €

Recettes réelles de fonctionnement/population : 628.27 €

Dépenses d'équipement brut/ population : 329.16€

c) Etat de la dette

La dette se compose d'un emprunt pour la réalisation du grand parking et d'un emprunt pour la réalisation de la nouvelle mairie.

Capital restant dû au 01/01/2020 : 106 172.24 €

Annuités de l'exercice 2020 : 10 304.75 € en capital (dépenses d'investissement) et 1 417.81 € en intérêts (dépenses de fonctionnement)

Compte administratif du budget annexe lotissement 2020 :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	0 €	Recettes	0 €
Excédent	0 €	Déficit	0 €
Report 2019	0 €	Report 2019	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	0 €

Fait à Saint Julien du Puy, le 9 avril 2021.

Le Maire,
Serge FAGUET.